

# LA GAZETTE

Nord - Pas de Calais

Newsletter du 25 janvier 2011

Un appel à projets avait été lancé en octobre 2009 et mis en œuvre par la délégation interministérielle à l'aménagement et à l'attractivité du territoire (DATAR) visant à apporter un renouveau à la dynamique de réseau en s'adressant à un tissu d'entreprises essentiel pour la création de croissance, de richesse et d'emplois. Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, a annoncé la liste des 84 dossiers retenus pour la 2ème vague de l'appel à projets "Grappes d'entreprises". Une grappe d'entreprises est un réseau constitué majoritairement de PME et de TPE, regroupées sur un même territoire et appartenant souvent à une même filière, mobilisées par une stratégie commune et la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire mobilise une enveloppe de 24 millions d'euros sur 2 ans (1ère et 2ème vague) au bénéfice des grappes d'entreprises, complétée par des soutiens de la Caisse des dépôts et d'OSEO et d'autres ministères. Dans la Région 7 dossiers ont été retenus sur les 12 candidatures présentées : Action Plasturgie Artois Flandres à Bruay-la-Bussière, Association des Industries Ferroviaires (AIF) à Valenciennes, Club des Imprimeurs Artisans à Marcq-en-Baroeul, Cluster Euralogistic à Hénin-Baumont, Initiatives et Cités à Lille, Nord Package à Saint-Omer, et le Pôle Régional Numérique à Marcq-en-Baroeul.